



Commune de Néoules - Var 83136

ORDRE DU JOUR
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021 A 18 H

La séance aura lieu dans la salle du conseil municipal, en mairie. Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, la séance se tiendra dans le strict respect des règles sanitaires.

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	Appel des membres du conseil	M. le maire C. RYSER
	Désignation du secrétaire de séance	
	Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.	
DECISIONS		
1	Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au maire : En vertu de l'article L.2122-22, Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations à savoir : <ul style="list-style-type: none">✓ DEC 2021 14 du 24.11.2021 portant constitution de la régie "droits de place et location de salles municipales"✓ DEC 2021 15 du 24.11.2021 fixant les tarifs des droits de place ;✓ DEC 2021 16 du 24.11.2021 fixant les tarifs de location des salles municipales ;✓ DEC 2021 17 du 24.11.2021 portant constitution de la régie "location de matériels communaux"✓ DEC 2021 18 du 24.11.2021 fixant les tarifs de location des matériels communaux ;	M. le maire C. RYSER
FINANCES		
2	Choix du mode de gestion service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif - sortie des D.S.P. : Monsieur le maire rappelle que la commune a confié à la SPL ID83 la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la SARL GETUDES, l'étude relative à la sortie des délégations de service public (DSP) eau potable et assainissement collectif. Le bureau d'études présentera son analyse aux membres du conseil municipal. Monsieur le maire proposera à l'assemblée de se positionner sur le choix du mode de gestion, entre régie et délégation de service public, à retenir à partir du 1 ^{er} juillet 2022.	M. le maire C. RYSER
3	Approbation du contrat de prestation de services pour l'entretien des points d'eau incendie avec SUEZ EAU FRANCE : Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le contrat de prestation de services pour l'entretien des points d'eau incendie (P.E.I.) proposé par SUEZ EAU France.	M. P. PAPINI
INTERCOMMUNALITE		
4	Renouvellement de la convention de gestion entre la commune et l'Agglomération Provence Verte portant sur la compétence «eaux pluviales urbaines » pour 2022 : Le conseil communautaire du 10 décembre 2021 de la communauté d'agglomération Provence Verte prévoit le renouvellement, pour 2022, de la convention de gestion entre la commune et l'agglomération, relative à la compétence «eaux pluviales urbaines ». Monsieur le maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer ladite convention.	M. le maire C. RYSER
INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES		
	■ Questions diverses.	M. le maire C. RYSER

Les documents relatifs à l'élaboration de cet ordre du jour sont à la disposition des conseillères municipales et des conseillers municipaux pour consultation, avant la séance du conseil municipal, auprès de Madame la directrice générale des services.